

FR

ANNEXE

**RÉSUMÉ DES CARACTÉRISTIQUES DU
PRODUIT POUR UN PRODUIT BIOCIDÉ**

GENERATION BLOCK

Type(s) de produit

TP14: Rodenticides

Numéro d'autorisation: BE2011-0013

Numéro de l'autorisation du registre des produits biocides: BE-0000840-0000

Chapitre 1. INFORMATIONS ADMINISTRATIVES

1.1. Nom commercial/noms commerciaux du produit

Nom commercial/noms commerciaux	GENERATION BLOCK TARGET BLOC FRAP BLOCK
---------------------------------	---

1.2. Titulaire de l'autorisation

Nom et adresse du titulaire de l'autorisation	Nom	LIPHATECH
	Adresse	Bonnell - CS 10005 47480 Pont Du Casse France
Numéro de l'autorisation		BE2011-0013
<i>Numéro de l'autorisation du registre des produits biocides</i>		BE-0000840-0000
Date de l'autorisation		26/04/2011
Date d'expiration de l'autorisation		04/03/2030

1.3. Fabricant(s) du produit

Nom du fabricant	LIPHATECH SAS
Adresse du fabricant	Bonnell - CS 10005 47480 PONT DU CASSE France
Emplacement des sites de fabrication	LIPHATECH SAS site 1 Production centre, avenue Jean Serres, ZA Malère 47480 PONT DU CASSE France

1.4. Fabricant(s) de(s) la substance(s) active(s)

Substance active	Difethialone
Nom du fabricant	LIPHATECH S.A.S
Adresse du fabricant	Bonnell BP3 47480 PONT DU CASSE France
Emplacement des sites de fabrication	LIPHATECH S.A.S site 1 LIPHATECH S.A.S at AlzChem Trostberg GmbH - Chemie Park Trostberg - Dr Albert Frank strasse 32 83308 Trostberg Allemagne

Chapitre 2. COMPOSITION ET FORMULATION DU PRODUIT

2.1. Informations qualitatives et quantitatives sur la composition du produit

Nom commun	Nom IUPAC	Fonction	Numéro CAS	Numéro CE	Teneur (%)
Difethialone	3-[3-(4-bromo[1,1'-biphenyl]-4-yl)-1,2,3,4-tetrahydronaphth-1-yl]-4-hydroxy-2H-1-benzothio-pyran-2-one	substance active	104653-34-1		0,0025 % (p/p)

2.2. Type(s) de formulation

RB Appât (prêt à l'emploi)

Chapitre 3. MENTIONS DE DANGER ET CONSEILS DE PRUDENCE

Mentions de danger	<p>H373: Risque présumé d'effets graves pour les organes (sang) à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée</p> <p>H412: Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.</p>
Conseils de prudence	<p>P101: En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette.</p> <p>P102: Tenir hors de portée des enfants.</p> <p>P103: Lire attentivement et bien respecter toutes les instructions.</p> <p>P273: Éviter le rejet dans l'environnement.</p> <p>P314: Consulter un médecin en cas de malaise.</p> <p>P501: Éliminer le contenu dans conformément aux réglementations locales..</p> <p>P501: Éliminer le récipient dans conformément aux réglementations locales..</p>

Chapitre 4. UTILISATION(S) AUTORISÉE(S)

4.1. Description de l'utilisation

Tableau 1.

Utilisation 1 - Souris domestiques – Réserve aux professionnels ayant des compétences avancées démontrées – intérieur (Autorisé en vertu de l'article 19(5))

Type de produit	TP14: Rodenticides
Le cas échéant, description exacte de l'utilisation autorisée	Ne s'applique pas aux rodenticides
Organisme(s) cible(s) (y compris stade de développement)	Nom scientifique: <i>Mus musculus</i> Nom commun: - Souris domestique Stade de développement: Tous
Domaine(s) d'utilisation	utilisation en intérieur Intérieur
Méthode(s) d'application	Méthode d'application: Application des appâts Description détaillée: - Appât prêt à l'emploi à utiliser dans des postes d'appâtage sécurisés. - Points d'appâts couverts et protégés
Fréquence d'application et dose(s) à appliquer	Taux d'application: Voir Nombre et fréquence des applications 0 Nombre et fréquence des applications: Souris • Forte infestation : 50 g d'appât par point d'appât tous les 1 à 1,5 mètres • Faible infestation : 50 g d'appât par point d'appât tous les 2 à 3 mètres
Catégorie(s) d'utilisateurs	professionnels
Dimensions et matériaux d'emballage	Conditionnement minimum de 3 kg. Seau en plastique (PP) (blocs emballés/non-emballés de 10 à 40g) - Jusqu'à 20 kg Carton avec sac en plastique intégré (PE or PP) (blocs emballés/non-emballés de 10 à 40 g) - Jusqu'à 20 kg Sac plastique (PE ou PP) (blocs emballés/non-emballés de 10 à 40g) - Jusqu'à 4 kg Postes d'appât pré-remplis (PP ou HDPE ou PS) (blocs de 10 à 40g) / boîte en carton - jusqu'à 60 stations d'appât Postes d'appât pré-remplis (PP ou HDPE ou PS) (blocs de 10 à 40g) / sac plastique - jusqu'à 60 stations d'appât

4.1.1. Consignes d'utilisation spécifiques

- Retirer tout produit restant au terme de la période de traitement.
- [Le cas échéant] Observer toutes les instructions complémentaires fournies par le code de bonnes pratiques concerné.

4.1.2. Mesures de gestion des risques spécifiques

- Si possible, avant tout traitement, informer les passants éventuels (par exemple, les usagers de la zone traitée et ses environs) de la campagne de dératisation [conformément au code de bonnes pratiques en vigueur, le cas échéant].
- Envisager l'adoption de mesures de lutte préventives (combler les trous, retirer autant que possible les aliments et boissons éventuels, etc.) pour améliorer l'ingestion du produit et réduire le risque de nouvelle infestation.
- Pour réduire le risque d'empoisonnement secondaire, chercher et retirer régulièrement les cadavres de rongeurs pendant la période de traitement, conformément aux recommandations formulées par le code de bonnes pratiques applicable.
- Ne pas utiliser le produit en guise d'appât permanent pour éviter l'invasion de rongeurs ou surveiller les activités des rongeurs.
- Ne pas utiliser le produit dans le cadre de traitements par appâtage pulsé.

4.1.3. Le cas échéant, les indications spécifiques relatives aux effets directs ou indirects, les instructions de premiers secours et les mesures d'urgence pour protéger l'environnement

- Lorsque des points d'appât sont placés à proximité de systèmes d'évacuation des eaux, s'assurer que l'appât n'entre pas en contact avec l'eau.

4.1.4. Le cas échéant, les instructions pour l'élimination en toute sécurité du produit et son emballage

-

4.1.5. Le cas échéant, les conditions de stockage et la durée de conservation du produit dans des conditions normales de stockage

-

4.2. Description de l'utilisation

Tableau 2.

Utilisation 2 – Souris domestiques – Réservé aux professionnels ayant des compétences avancées démontrées – à l'extérieur autour des bâtiments (autorisé en vertu de l'article 19 (5))

Type de produit	TP14: Rodenticides
Le cas échéant, description exacte de l'utilisation autorisée	Ne s'applique pas aux rodenticides
Organisme(s) cible(s) (y compris stade de développement)	Nom scientifique: <i>Mus musculus</i> Nom commun: - Souris domestique Stade de développement: Tous
Domaine(s) d'utilisation	utilisation en extérieur Extérieur autour des bâtiments
Méthode(s) d'application	Méthode d'application: Application des appâts

	Description détaillée: - Appât prêt à l'emploi à utiliser dans des postes d'appâtage sécurisés. - Points d'appâts couverts et protégés
Fréquence d'application et dose(s) à appliquer	Taux d'application: Voir Nombre et fréquence des applications 0 Nombre et fréquence des applications: Souris • Forte infestation : 50 g d'appât par point d'appât tous les 1 à 1,5 mètres • Faible infestation : 50 g d'appât par point d'appât tous les 2 à 3 mètres
Catégorie(s) d'utilisateurs	professionnels
Dimensions et matériaux d'emballage	Conditionnement minimum de 3 kg. Seau en plastique (PP) (blocs emballés/non-emballés de 10 à 40g) - Jusqu'à 20 kg Carton avec sac en plastique intégré (PE or PP) (blocs emballés/non-emballés de 10 à 40 g) - Jusqu'à 20 kg Sac plastique (PE ou PP) (blocs emballés/non-emballés de 10 à 40g) - Jusqu'à 4 kg Postes d'appât pré-remplis (PP ou HDPE ou PS) (blocs de 10 à 40g) / boîte en carton - jusqu'à 60 stations d'appât Postes d'appât pré-remplis (PP ou HDPE ou PS) (blocs de 10 à 40g) / sac plastique - jusqu'à 60 stations d'appât

4.2.1. Consignes d'utilisation spécifiques

- Protéger l'appât des conditions atmosphériques. Placer les points d'appât dans des endroits qui ne risquent pas d'être inondés.
- Remplacer tout appât dans les points d'appât qui a été altérés par l'eau ou contaminé (par des saletés, moisissures, etc.).
- Retirer tout produit restant au terme de la période de traitement.
- [Le cas échéant] Observer toutes les instructions complémentaires fournies par le code de bonnes pratiques concerné.

4.2.2. Mesures de gestion des risques spécifiques

- Si possible, avant tout traitement, informer les passants éventuels (par exemple, les usagers de la zone traitée et ses environs) de la campagne de dératisation [conformément au code de bonnes pratiques en vigueur, le cas échéant].
- Envisager l'adoption de mesures de lutte préventives (combler les trous, retirer autant que possible les aliments et boissons éventuels, etc.) pour améliorer l'ingestion du produit et réduire le risque de nouvelle infestation.
- Pour réduire le risque d'empoisonnement secondaire, chercher et retirer régulièrement les cadavres de rongeurs pendant la période de traitement, conformément aux recommandations formulées par le code de bonnes pratiques applicable.
- Ne pas utiliser le produit en guise d'appât permanent pour éviter l'invasion de rongeurs ou surveiller les activités des rongeurs.
- Ne pas utiliser le produit dans le cadre de traitements par appâtage pulsé.

- Ne placer pas directement ce produit dans les terriers.
- Ne pas placer les points d'appât à proximité d'eaux de surface (par exemple, de rivières, d'étangs, de cours d'eau, de digues ou de canaux d'irrigation) ou de systèmes d'évacuation des eaux pour éviter que les appâts ne soient emportés par les fortes pluies ou les inondations.

4.2.3. Le cas échéant, les indications spécifiques relatives aux effets directs ou indirects, les instructions de premiers secours et les mesures d'urgence pour protéger l'environnement

-

4.2.4. Le cas échéant, les instructions pour l'élimination en toute sécurité du produit et son emballage

-

4.2.5. Le cas échéant, les conditions de stockage et la durée de conservation du produit dans des conditions normales de stockage

-

4.3. Description de l'utilisation

Tableau 3.

Usage 7 – Souris domestiques – professionnels – en extérieur autour des bâtiments (Autorisé en vertu de l'Art 19(5))

Type de produit	TP14: Rodenticides
Le cas échéant, description exacte de l'utilisation autorisée	Ne s'applique pas aux rodenticides
Organisme(s) cible(s) (y compris stade de développement)	Nom scientifique: <i>Mus musculus</i> Nom commun: - Souris domestique Stade de développement: Tous
Domaine(s) d'utilisation	utilisation en extérieur Extérieur autour des bâtiments
Méthode(s) d'application	Méthode d'application: Application des appâts Description détaillée: - Appât prêt à l'emploi à utiliser dans des postes d'appâtage sécurisés. - Points d'appâts couverts et protégés
Fréquence d'application et dose(s) à appliquer	Taux d'application: Voir Nombre et fréquence des applications 0 Nombre et fréquence des applications: Souris • Forte infestation : 50 g d'appât par point d'appât tous les 1 à 1,5 mètres

	<ul style="list-style-type: none"> • Faible infestation :50 g d'appât par point d'appât tous les 2 à 3 mètres
Catégorie(s) d'utilisateurs	professionnels
Dimensions et matériaux d'emballage	<p>Conditionnement minimum de 3 kg.</p> <p>Seau en plastique (PP) (blocs emballés/non-emballés de 10 à 40g) - Jusqu'à 20 kg</p> <p>Carton avec sac en plastique intégré (PE or PP) (blocs emballés/non-emballés de 10 à 40 g) - Jusqu'à 20 kg</p> <p>Sac plastique (PE ou PP) (blocs emballés/non-emballés de 10 à 40g) - Jusqu'à 4 kg</p> <p>Postes d'appât pré-remplis (PP ou HDPE ou PS) (blocs de 10 à 40g) / boîte en carton - jusqu'à 60 stations d'appât</p> <p>Postes d'appât pré-remplis (PP ou HDPE ou PS) (blocs de 10 à 40g) / sac plastique - jusqu'à 60 stations d'appât</p>

4.3.1. Consignes d'utilisation spécifiques

- Protéger l'appât des conditions atmosphériques (par ex. pluie, neige, etc.). Placer les points d'appât dans des endroits qui ne risquent pas d'être inondés.
- Les stations d'appâtage doivent être inspectées au minimum tous les 2 à 3 jours au début du traitement, puis au moins une fois par semaine par la suite, dans le but de vérifier si l'appât est accepté et si les postes d'appâtage ne sont pas altérés et de retirer les cadavres de rongeurs. Recharger le poste d'appâtage si besoin.
- Remplacer tout appât dans un poste qui a été altéré par l'eau ou contaminé (par des saletés, moisissures, etc.).
- [Le cas échéant] Observer toutes les instructions complémentaires fournies par le code de bonnes pratiques concerné.

4.3.2. Mesures de gestion des risques spécifiques

- Si possible, avant tout traitement, informer les passants éventuels (par exemple, les usagers de la zone traitée et ses environs) de la campagne de dératisation [conformément au code de bonnes pratiques en vigueur, le cas échéant].
- Envisager l'adoption de mesures de lutte préventives (combler les trous, retirer autant que possible les aliments et boissons éventuels, etc.) pour améliorer l'ingestion du produit et réduire le risque de nouvelle infestation.
- Pour réduire le risque d'empoisonnement secondaire, chercher et retirer régulièrement les cadavres de rongeurs pendant la période de traitement, conformément aux recommandations formulées par le code de bonnes pratiques applicable.
- Ne pas utiliser le produit en guise d'appât permanent pour éviter l'invasion de rongeurs ou surveiller les activités des rongeurs.
- Ne pas utiliser le produit dans le cadre de traitements par appâtage pulsé.
- Ne pas placer ce produit directement dans les terriers.
- Ne pas placer les postes d'appâtage à proximité d'eaux de surface (par exemple, de rivières, d'étangs, de cours d'eau, de digues ou de canaux d'irrigation) ou de systèmes d'évacuation des eaux pour éviter que les appâts ne soient emportés par les fortes pluies ou les inondations.

4.3.3. Le cas échéant, les indications spécifiques relatives aux effets directs ou indirects, les instructions de premiers secours et les mesures d'urgence pour protéger l'environnement

-

4.3.4. Le cas échéant, les instructions pour l'élimination en toute sécurité du produit et son emballage

-

4.3.5. Le cas échéant, les conditions de stockage et la durée de conservation du produit dans des conditions normales de stockage

-

Chapitre 5. CONDITIONS GÉNÉRALES D'UTILISATION¹

5.1. Consignes d'utilisation

PROFESSIONNELS

- Lire et respecter les informations sur le produit ainsi que toutes les informations qui accompagnent le produit ou celles fournies sur le point de vente avant de l'utiliser.
- Avant de placer un appât, mener un diagnostic préalable et une évaluation sur site de la zone infestée pour identifier les espèces de rongeurs, leurs lieux d'activité et déterminer la cause probable ainsi que l'ampleur de l'infestation.
- Retirer toute nourriture facilement accessible pour les rongeurs (par exemple, des céréales éparpillées ou des déchets alimentaires). Par ailleurs, ne pas nettoyer la zone infestée juste avant le traitement car cela ne fait que perturber la population des rongeurs et rend l'acceptation de l'appât plus difficile.
- Le produit ne doit être utilisé que dans le cadre d'un système de lutte intégrée incluant notamment des mesures d'hygiène et, si possible, des méthodes physiques de contrôle.
- Les stations d'appât doivent être placées à proximité immédiate des endroits où une activité de rongeurs a été observée précédemment (par exemple, parcours, sites de nidification, parcs d'engraissement, trous, terriers, etc.).
- Les postes d'appâtage doivent, si possible, être fixés au sol ou à d'autres structures.
- Les postes d'appâtage doivent être clairement étiquetés pour indiquer qu'ils contiennent des rodenticides et qu'ils ne doivent être ni déplacés ni ouverts (se reporter à la section 5.3 pour connaître les informations devant figurer sur l'étiquette).
- [Si requis par la politique ou la législation nationale] Lorsque le produit est utilisé dans des lieux publics, les zones traitées doivent être signalées pendant la période de traitement et une note expliquant le risque d'empoisonnement primaire ou secondaire par l'anticoagulant ainsi que les premières mesures à adopter en cas d'empoisonnement doit être apposée à proximité des appâts.
- L'appât doit être sécurisé de façon à ce qu'il ne puisse pas être traîné à l'extérieur du poste d'appâtage.
- Placer le produit hors de la portée des enfants, oiseaux, animaux domestiques, animaux d'élevage et autres animaux non ciblés.
- Placer le produit à l'écart des aliments et boissons, y compris ceux pour animaux, ainsi que des ustensiles ou des surfaces entrant en contact avec ces derniers.
- **Portez des gants de protection résistant aux produits chimiques pendant la phase de manipulation du produit (le matériau des gants devra être précisé par le titulaire de l'autorisation dans les informations sur le produit).**
- Ne pas manger, boire, ni fumer lors de l'utilisation du produit.
Se laver les mains et toute zone de la peau directement exposée après avoir utilisé le produit.
- L'utilisateur détermine lui-même la fréquence des inspections de la zone traitée, à la lumière des résultats de l'étude réalisée au début du traitement.
Cette fréquence doit être compatible avec les recommandations contenues dans le code de bonnes pratiques applicable.
- Si la consommation de l'appât est faible par rapport à l'étendue apparente de l'infestation, envisager de placer des postes d'appât à d'autres endroits et d'opter pour une autre formulation d'appât.
Si, après une période de traitement de 35 jours, les appâts continuent d'être consommés et qu'aucune réduction de l'activité des rongeurs n'est observée, il convient d'en déterminer la cause probable.
Si d'autres éléments ont été exclus, il est probable que vous ayez affaire à des rongeurs résistants: dans ce cas, envisager l'utilisation d'un rodenticide non anticoagulant, le cas échéant, ou d'un rodenticide anticoagulant plus puissant.
Envisager également l'utilisation de pièges à titre de mesure de lutte alternative.
- Retirer tout appât restant ou les postes d'appât au terme de la période de traitement.

Mode d'emploi «spécifique selon l'appât»:

Appât en sachets: N'e pas ouvrir les sachets contenant l'appât.

PROFESSIONNELS AYANT DES COMPÉTENCES AVANCÉES DÉMONTRÉES

¹Les instructions d'utilisation, les mesures d'atténuation des risques et les autres modes d'emploi de la présente section sont valables pour toutes les utilisations autorisées.

- Lire et respecter les informations sur le produit ainsi que toutes les informations qui accompagnent le produit ou celles fournies sur le point de vente avant de l'utiliser.

- Avant de placer un appât, faire un diagnostic préalable et une évaluation sur site de la zone infestée pour identifier les espèces de rongeurs, leurs lieux d'activité et déterminer la cause probable ainsi que l'ampleur de l'infestation.

Retirer toute nourriture facilement accessible pour les rongeurs (par exemple, des céréales éparpillées ou des déchets alimentaires).

Par ailleurs, ne pas nettoyer la zone infestée juste avant le traitement car cela ne fait que perturber la population des rongeurs et rend l'acceptation de l'appât plus difficile.

- Le produit ne doit être utilisé que dans le cadre d'un système de lutte intégrée incluant notamment des mesures d'hygiène et, si possible, des méthodes physiques de contrôle.

Le produit doit être placé à proximité immédiate des endroits où une activité de rongeurs a été observée (par exemple, parcours, sites de nidification, parcs d'engraissement, trous, terriers, etc.)

- Les postes d'appâtage doivent, si possible, être fixés au sol ou à d'autres structures.

- Les postes d'appâtage doivent être clairement étiquetés pour indiquer qu'ils contiennent des rodenticides et qu'ils ne doivent être ni déplacés ni ouverts (se reporter à la section 5.3 pour connaître les informations devant figurer sur l'étiquette).

[[Si requis par la politique nationale ou la législation en vigueur] Lorsque le produit est utilisé dans des lieux publics, les zones traitées doivent être signalées pendant la période de traitement et une note expliquant le risque d'empoisonnement primaire ou secondaire par l'anticoagulant ainsi que les premières mesures à adopter en cas d'empoisonnement doit être apposée à proximité des appâts.

- L'appât doit être sécurisé de façon à ce qu'il ne puisse pas être traîné à l'extérieur du poste d'appâtage.

- Placer le produit hors de la portée des enfants, oiseaux, animaux domestiques, animaux d'élevage et autres animaux non cibles.

- Placer le produit à l'écart des aliments et boissons, y compris ceux pour animaux, ainsi que des ustensiles ou des surfaces entrant en contact avec ces derniers.

- Porter des gants de protection résistant aux produits chimiques pendant la phase de manipulation du produit (le matériau des gants devra être précisé par le titulaire de l'autorisation dans les informations sur le produit).

- Ne pas manger, boire, ni fumer lors de l'utilisation du produit. Se laver les mains et toute zone de la peau directement exposée après avoir utilisé le produit.

- L'utilisateur détermine lui-même la fréquence des inspections de la zone traitée, à la lumière des résultats de l'étude réalisée au début du traitement.

Cette fréquence doit être compatible avec les recommandations contenues dans le code de bonnes pratiques applicable.

- Si la consommation de l'appât est faible par rapport à l'étendue apparente de l'infestation, envisager de placer des postes d'appâtage à d'autres endroits et d'opter pour une autre formulation d'appât.

- Si, après une période de traitement de 35 jours, les appâts continuent d'être consommés et qu'aucune réduction de l'activité des rongeurs n'est observée, il convient d'en déterminer la cause probable.

Si d'autres éléments ont été exclus, il est probable que vous ayez affaire à des rongeurs résistants: dans ce cas, envisager l'utilisation d'un rodenticide non anticoagulant, le cas échéant, ou d'un rodenticide anticoagulant plus puissant.

Envisager également l'utilisation de pièges à titre de mesure de contrôle alternative.

Mode d'emploi «spécifique selon l'appât»:

Appât en sachets: [pour les sachets ne pouvant être vidés - Ne pas ouvrir les sachets contenant l'appât].

5.2. Mesures de gestion des risques

PROFESSIONNELS

- Si possible, avant tout traitement, informer les passants éventuels (par exemple, les usagers de la zone traitée et ses environs) de la campagne de dératisation [conformément au code de bonnes pratiques en vigueur, le cas échéant].

- Pour réduire le risque d'empoisonnement secondaire, chercher et retirer régulièrement les cadavres de rongeurs pendant la période de traitement (par exemple, au moins deux fois par semaine).

- Les produits ne doivent pas être utilisés au-delà de 35 jours sans procéder à une évaluation préalable du statut de l'infestation et de l'efficacité du traitement.

-
- Ne pas utiliser d'appâts contenant des substances actives anticoagulantes en guise d'appâts permanents pour éviter l'invasion de rongeurs ou surveiller les activités des rongeurs.
 - Les informations sur le produit (c'est-à-dire, l'étiquette et/ou la notice) doivent clairement indiquer les éléments suivants :

Le produit ne doit pas être fourni au grand public (par exemple, «à usage professionnel uniquement»).

Le produit doit être utilisé dans des postes d'appâtage sécurisés (par exemple, «à utiliser dans des postes d'appâtage sécurisés uniquement»).

- les utilisateurs doivent convenablement étiqueter les postes d'appâtage avec les informations visées à la section 5.3 du RCP (par exemple, «étiqueter les postes d'appâtage conformément aux recommandations relatives au produit»).

- L'utilisation de ce produit devrait permettre d'éliminer les rongeurs sous 35 jours.

Les informations sur le produit (c'est-à-dire, l'étiquette et/ou la notice) doivent recommander de façon claire qu'en cas de soupçon d'inefficacité à la fin du traitement (en d'autres termes, si l'activité des rongeurs continue d'être observée), l'utilisateur doit demander conseil au fournisseur du produit ou contacter un service de contrôle des organismes nuisibles.

- Ne pas nettoyer les postes d'appâtage à l'eau entre deux applications.

- Éliminer les cadavres des rongeurs conformément à la réglementation locale [La méthode d'élimination doit être décrite spécifiquement dans le RCP national et figurer sur l'étiquette du produit].

PROFESSIONNELS AYANT DES COMPÉTENCES AVANCÉES DÉMONTRÉES

- Si possible, avant tout traitement, informer les passants éventuels de la campagne de dératisation [conformément au code de bonnes pratiques en vigueur, le cas échéant].

- Les informations sur le produit (c'est-à-dire, l'étiquette et/ou la brochure) doivent indiquer clairement que le produit ne doit être délivré qu'à des utilisateurs professionnels ayant des compétences avancées démontrées, disposant d'une certification attestant qu'ils respectent les exigences applicables en matière de formation (par exemple «à l'usage des professionnels ayant des compétences avancées démontrées uniquement»).

- Ne pas utiliser dans des zones où l'on peut suspecter une résistance à la substance active.

- Les produits ne doivent pas être utilisés au-delà de 35 jours sans évaluation du statut de l'infestation et de l'efficacité du traitement [sauf si autorisé en appâtage permanent].

- Ne pas alterner l'utilisation de différents anticoagulants d'efficacité comparable ou inférieure aux fins de la gestion de la résistance.

Pour une utilisation alternée, envisager l'utilisation d'un rodenticide non anticoagulant, si disponible, ou d'un anticoagulant plus puissant.

- Ne pas laver à l'eau les postes d'appâtage ou les ustensiles utilisés dans les postes d'appâtage couverts et protégés, entre les applications.

Éliminer les cadavres des rongeurs conformément à la réglementation locale [La méthode d'élimination doit être décrite spécifiquement dans le RCP national et figurer sur l'étiquette du produit].

5.3. Indications spécifiques relatives aux effets directs ou indirects, les instructions de premiers secours et les mesures d'urgence pour protéger l'environnement

Ce produit contient une substance anticoagulante. En cas d'ingestion, parmi les symptômes pouvant apparaître, parfois avec un certain retard, figurent des saignements de nez et des saignements gingivaux. Dans certains cas graves, des contusions et la présence de sang dans les selles ou les urines peuvent être observées.

Antidote : Administration de vitamine K1 par du personnel médical/vétérinaire uniquement.

EN CAS D'INHALATION : En cas de symptômes, appeler un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin.

EN CAS D'INGESTION : Rincer la bouche.

En cas de symptômes : Appeler le 112/ambulance pour une assistance médicale.

En l'absence de symptômes : Appeler le CENTRE ANTIPOISON ou un médecin.

Information au personnel de santé/médecin : Prendre des mesures de maintien en vie si nécessaire, appeler ensuite le CENTRE ANTIPOISON.

Antidote : (le cas échéant)

EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU : laver la peau à l'eau. En cas de symptômes, appeler le CENTRE ANTIPOISON ou un médecin.

EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX : En cas de symptômes, rincer à l'eau. Retirer les lentilles de contact, si elles sont présentes et faciles à enlever. Appeler le CENTRE ANTIPOISON ou un médecin.

EN CAS D'EXPOSITION : Appeler le CENTRE ANTIPOISON ou un médecin.

Contactez un vétérinaire en cas d'ingestion par un animal de compagnie [insérer les informations spécifiques au pays].

Chaque poste d'appâtage doit être muni d'une étiquette mentionnant les informations suivantes: «ne pas déplacer ni ouvrir»; «contient un rodenticide»; «nom du produit ou numéro d'autorisation»; «substance(s) active(s)» et «en cas d'incident, contactez le centre antipoison (070 24 52 45)».

5.4. Consignes pour une élimination sûre du produit et de son emballage

Pour les professionnels et les professionnels ayant des compétences avancées démontrées :

Une fois le traitement terminé, mettez au rebut l'appât qui n'a pas été mangé ainsi que l'emballage, conformément à la réglementation locale [La méthode d'élimination doit être décrite dans le RCP national et figurer sur l'étiquette du produit].

5.5. Conditions de stockage et durée de conservation du produit dans des conditions normales de stockage

- Conserver le produit dans un endroit sec, frais et bien ventilé. Maintenir le contenant bien fermé et à l'abri de toute exposition directe au soleil.
- Entreposer le produit hors de la portée des enfants, oiseaux, animaux domestiques et animaux d'élevage.
- Durée de conservation : 2 ans

Chapitre 6. AUTRES INFORMATIONS

- En raison de leur mode d'action retardé, les rodenticides anticoagulants agissent entre 4 et 10 jours après consommation de l'appât.
- Les rongeurs peuvent être porteurs de maladies. Ne pas toucher les cadavres de rongeurs à mains nues ; porter des gants ou utiliser des instruments tels que des pinces pour les éliminer.
- Ce produit contient un agent amérissant et un colorant.